

Commune de Petit-Landau

date de dépôt : 13 juillet 2017

demandeur : Monsieur GOETZ Alban

pour : la construction d'un abri de jardin

adresse terrain : 49 A RUE SEGER, à Petit-Landau (68490)

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Petit-Landau

Le maire de Petit-Landau,

Vu la déclaration préalable présentée le 13 juillet 2017 par Monsieur GOETZ Alban demeurant 49 A RTE SEGER, Petit-Landau (68490);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un abri de jardin ;
- sur un terrain situé 49 A RUE SEGER, à Petit-Landau (68490) ;
- pour une surface de plancher créée de 4 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/10/2014 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

L'abri de jardin devra être implanté strictement sur limites séparatives sans débord de toit au-dessus des propriétés voisines (cf article UC 7.4.2. du règlement du PLU).

Le 16 AOUT 2017

Le maire,



L'Adjoint délégué

Jean-Marc GINDER

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.